

Date de convocation le :
Mercredi 31 Mars.

L'an deux mille-vingt-un, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Remy, Mme CANDERATZ Catherine, M. AMIANO Nicolas, Mme LATAILLADE Emilie, Mme HARISPURE Elodie, Mme HALM Anne, M. DERGUY Claude, Mme LATHIERE Marie-Ann, M. LUCMARET Laurent et Mme ROBERT Véronique.

Absents : M. DALLEMANE Michel, M. PETRISSANS Christian et Mme POUSSADE Marion.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 15.
PRÉSENTS : 12.
VOTANTS : 14.

Procuration : M. PETRISSANS Christian à Mme HOUET Muriel et Mme POUSSADE Marion à M. LUCMARET Laurent.

Secrétaire de séance : Mme HARISPURE Elodie.

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la Commune.

Le Maire évoque la suggestion faite par la Maire de Bardos afin d'octroyer une subvention à l'association de rugby de Bardos qui accueille des enfants de Bidache.

Aucune demande n'a été faite cette année.

M. LUCMARET apporte des précisions sur le fonctionnement et les effectifs de ce club de rugby.

Objet :

Vote des subventions aux associations

Mme HOUET aimerait que les Maires du Pays de Bidache s'entendent pour fixer une règle commune concernant les subventions envers des associations en dehors de la Commune et proposant des activités non présentes au sein de leur commune respective (rugby, football, basket, yoseikan, cirque, club de natation, ...).

Mme ROBERT rappelle l'importance de verser une subvention couvrant à minima les frais fixes comme les assurances obligatoires.

Suite à la commission et dans ce contexte Mme HALM suggère que, pour les associations organisant des événements, la moitié leur soit versée en avril et l'autre moitié versée après l'organisation de l'événement.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2021, les subventions suivantes réparties comme ci-après :

Associations locales	2021
ACI Gasconha	150,00 €
Anciens Combattants	180,00 €
Bidache Culture	1 200,00 € - 600,00 € en 2 fois
Chasse	200,00 €
Clan Solskirknir	300,00 €
Club Gramontois	1 000,00 € - 500,00 € en 2 fois
Football	1 620,00 €
Helagaldia	150,00 €
Mosaïque	1 200,00 € - 600,00 € en 2 fois
Natation	700,00 €
Pelote	700,00 €
Tennis	500,00 €
Tous au Cirk	200,00 €
Val d'Adour	150,00 €

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/04/2021

Formalités de publicité
effectuées le 16/04/2021

Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,

Yoseikan-Budo	500,00 €
TOTAL	8 750,00 €

En outre, la Commune prend dorénavant en charge les subventions des associations à vocation sociale (anciennement traitées par le CCAS).

Associations à vocation sociale	2021
AFM Téléthon	100,00 €
AFSEP	50,00 €
Banque Alimentaire	900,00 €
Croix Rouge	100,00 €
Handi Loisirs	50,00 €
Football	600,00
Ligue nationale contre le Cancer	50,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Restos du Coeur	200,00 €
Secours Catholique	150,00 €
Solidaris	100,00
TOTAL	2 350,00 €

Ainsi, le montant total des subventions communales est 11 100,00 €.

Il est prévu au budget 15 000,00 € afin de disposer d'une marge de manœuvre pour toute demande de subvention exceptionnelle.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VALIDE pour 2021 les propositions de subventions aux associations ci-dessus détaillées,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur la détermination des taux de fiscalité directe locale : taxe d'habitation résidence secondaires et taxe foncière (bâti et non bâti).

Cette année, les mairies ne peuvent pas modifier le taux concernant la taxe d'habitation dont une grande partie de la population est exonérée. L'Etat compense à hauteur du taux de l'année 2019.

Les taux votés par la Commune s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par la direction générale des finances publiques et figurent sur l'état de fiscalité directe locale 2020 (état n°1259).

Le taux de la taxe foncière intègre pour 2021 celle de la Commune et du Département.

En raison des difficultés économiques induites par le COVID 19, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	Taux de l'année 2020	Taux votés en 2021	Bases 2021 prévisionnelles	Produits 2021
T.H.R.S.	12,79 %		X	
T.F.B.	12,05 %	25,52	1 214 000	309 813
T.F.N.B.	65,72 %	65,72	67 600	44 427
			TOTAL	354 240

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2021 comme précisé ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 N°1259 COM.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/04/2021*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/04/2021*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Jean-François LASSEUR
Maire de Bidache**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal 2021, tel qu'il a été établi par les élus.

Il donne lecture des différentes sommes portées en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.
Ce budget reprend les résultats de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire propose d'opter pour un vote du budget par chapitre.
Le budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 558 271,33 €	1 558 271,33 €
Section d'Investissement	1 802 790,99 €	1 802 790,99 €
TOTAL	3 361 062,32 €	3 361 062,32 €

Objet :

**Vote du budget
primitif de la
Commune 2021**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal :**

APPROUVE le budget primitif principal 2021 pour les montants sus-indiqué au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/04/2021*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/04/2021*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.160-1 et suivants R161-1 et suivants,

Monsieur le Maire rappelle que la carte communale a été approuvée conjointement par le Conseil Municipal et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en 2005.

Il présente les raisons pour lesquelles la révision de la carte communale est aujourd'hui rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis :

- réfléchir sur la zone d'activités de sarcou ;
- s'interroger sur l'avenir des terrains situés chemin de sarritte ;
- l'extension de la zone artisanale de Haitce ;
- étudier la possibilité de rendre certains terrains constructibles.

Mme ROBERT souhaite connaître la durée de cette procédure et sous quel délai est prévu le projet d'instauration du PLUi.

De plus, elle demande la confirmation sur l'assistance technique et financière de la CAPB pour la révision de la carte communale.

Le Maire le confirme. Le détail du coût sera communiqué ultérieurement par les services compétents.

Le PLUi ne verra pas le jour avant 7-8 ans. Aussi, le projet de révision de la carte communale sera accueilli favorablement par la CAPB qui apportera appuis technique et financier.

M. LUCMARET demande si cette révision est dictée par la seule idée de supprimer la zone d'activités de sarcou. Cela ne lui semble pas être un argument suffisant. Il comprend que certains projets inadaptés à Bidache soient refusés. Toutefois, il aimera qu'un projet en accord avec les normes locales ne soit pas refusé d'office.

Le Maire précise que les porteurs ce projet de chalets sur 3 hectares ont fait appel à un avocat et ont déposé un nouveau certificat d'urbanisme opérationnel. Il regrette que le propriétaire actuel cherche à exploiter l'ensemble de la zone et ne se limite pas à quelques hectares. Il déplore également que les différents projets soumis n'ont pas pour objectif de dynamiser positivement le territoire.

Mme ROBERT aimera savoir si la révision de la carte communale, tout en permettant un projet conforme à nos souhaits, permettrait de limiter les projets qui pourraient nuire à la tranquillité ou l'esthétique du site.

M. CALLIAN apporte des précisions sur les objectifs de cette révision. En effet, il est important d'augmenter le potentiel constructible. A ce jour, celui-ci est limité.

Il rappelle que le projet originel, qui a donné lieu à la création de la zone

Objet :

**Révision de la
Carte Communale**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/04/2021*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/04/2021*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

d'activités, était tout autre et prévoyait de la création d'emplois. Ce n'est plus le cas dans les derniers projets.

La révision de la carte communale constitue une opportunité pour la Commune de mener une réflexion globale sur son développement, à échéance de dix ans, voire davantage, en attendant la mise en place des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).

M. DERGUY demande si la Commune encourt des risques juridiques de la part des propriétaires de la zone d'activités de Sarcou si cette zone est déclassée.

Le Maire rappelle que la Commune bénéficiera de l'aide la CAPB afin de sécuriser au mieux la procédure.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver les objectifs poursuivis par cette élaboration ;

DÉCIDE de demander à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de lancer la procédure de révision de la carte communale.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache

La Commune a adopté en 2012, au moment du vote de l'AVAP, une charte applicable pour toutes les zones en dehors du périmètre AVAP.

Suite à quelques irrégularités relevées lors de dépôts d'autorisation de construire, M. CALLIAN Rémy, Adjoint chargé de l'urbanisme, suggère d'apporter quelques modifications.

En effet, il aimerait que soit précisé gris clair pour la couleur des menuiseries – boisseries et interdit le gris anthracite, couleur contemporaine non acceptée dans l'AVAP.

Mme CANDERATZ suggère d'écrire à chacun pour rappeler les règles de l'AVAP et celle de la charte. Un mot sera également inséré dans le prochain bidachot. Il pourrait être également souhaitable de faire des vidéos pour la chaîne youtube sur ce sujet. Il faudra rappeler également qu'en cas d'irrespect, la Commune devra prendre des mesures coercitives.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la charte annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
12/04/2021*

*Formalités de publicité
effectuées le 16/04/2021*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Récapitulatif des délibérations de la séance du Vendredi 09/04/2021 :

- N°16-2021 : Subventions aux Associations ;
- N°17 -2021 : Taxes Locales 2021 ;
- N°18-2021 : Vote Budget Primitif 2021 – Budget Principal ;
- N°19-2021 : Révision de la carte communale ;
- N°20-2021 : Modification de la Charte de Protection des paysages – Aspect Extérieur des Constructions.

Séance levée à 22h35.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Questions diverses :

- La société Arbisana propose un projet de serre, forêt dense et agora de verdure aux alentours du fronton. Elle va répondre à un appel projet. La commune réfléchira après le retour de cet appel projet. Cela peut être intéressant, notamment pour la liaison bourg - véloroute ;
- La commission jardin partagé pilotée par Rémy CALLIAN s'est réunie jeudi dernier pour la 1ère fois. Les membres se sont rendus sur place rue des jardins pour évaluer les travaux à réaliser et penser son organisation dans l'espace. Il y a une grosse cuve de récupération d'eaux pluviales ainsi qu'un cabanon. Il est possible de faire une dizaine de parcelles de 25 mètres carrés avec un espace de convivialité et une table de pique-nique ; la commission a rédigé sur le champ le règlement intérieur de ce futur jardin partagé, son organisation et sa mise en œuvre. Son ouverture est prévue mi-mai.
- La commission fleurissement du village s'est déroulée samedi dernier. Les agents ont répertoriés 24 jardinières. Certaines vont être déplacées afin de fluidifier l'accès piétons – poussettes, handicapés, Une commande a été faite auprès des serres de Guiche. Sur les ronds-points, il y aura des jachères fleuries. Les bénévoles participeront à l'arrosage et donneront des idées. Un concours maison fleurie sera mis en place. Mme HARISPURE et LATAILLADE vont gérer ce concours ;
- Depuis le 06/04/2021, un centre de vaccination est ouvert au gymnase de l'école. Cela demande une grande organisation. La première semaine a été très positive ;
- Le PC a été déposé pour le projet de réfection du groupe scolaire ;
- Les travaux du restaurant scolaire vont débuter. Un câble de haute tension est enterré le long du collège et gène le projet. Aussi, soit le câble est déplacé (ce qui entraînerait un retard), soit le projet est décalé de 100 m et empiète sur la propriété communale. Le Maire est favorable pour leur céder gratuitement cette portion. Cela pourrait permettre d'accueillir plus favorablement notre demande d'aide financière pour l'espace de covoitage ;
- Pour l'adressage, l'ABF autorise que les panneaux de rues soient en bleu. Le Maire va contacter Madame la Duchesse de Gramont afin d'avoir son accord pour apposer le blason sur les panneaux ;
- Grippe Aviaire : une réunion a été organisée à Pau avec les éleveurs. La crise se poursuit et des tensions demeurent entre le couvoir de la bidouze et les éleveurs des alentours. Une 2^{nde} réunion sera organisée le 27 avril. Le protocole prévoit toujours d'abattre l'ensemble des canards au sein du couvoir de la bidouze dès que les œufs seront exfiltrés.
- Les travaux du Pont Mourlet ont débuté ;
- Finalisation des travaux du chemin de Lacoume - réouverture prévue la semaine prochaine et prochainement début de ceux prévus au chemin des tailleurs de pierre. Mme LATAILLADE a noté que le trou n'était pas très visible et peut constituer un danger

pour ceux qui ne connaissent pas bien la zone ;

- Le projet de déposer un permis d'aménager pour organiser la zone de haitce se poursuit. Cela nécessite des dépenses importantes concernant les réseaux et les aménagements. La compétence zone d'activités économiques dépend de la CAPB. Aussi, la Commune s'interroge sur l'opportunité de confier cette gestion à la CAPB. Le Maire propose de déposer le permis d'aménager et de débuter l'aménagement afin de développer la zone actuelle. L'opportunité d'agrandir la zone continue d'être étudiée ;
- Un écoubage a été fait sans autorisation dans une période interdite. Un départ de feu a pu être maîtrisé par les pompiers. Les gendarmes risquent d'engager des poursuites ;
- Des devis vont être demandés pour remplacer le fourgon. Mme HOUET va s'en charger et préparer un cahier des charges avec M. DERGUY ;
- Mme HOUET évoque l'expérimentation qui va se lancer sur le Pays de Bidache pour une mobilité à la demande. Il s'agit d'un test pour emmener notamment des personnes au marché de Peyrehorade ;
- La CAPB va lancer une étude pour l'assainissement du quartier du port actuellement non collectif ;
- Les crédits prévus pour le quartier du port vont être redistribués pour refaire le rond-point côté Bardos – Saint Palais ;
- Propose d'écrire au conseil départemental 64 afin d'assurer la réfection du pont en bas du château appartenant au département ;
- Orange a été informé de l'urgence d'intervenir pour redresser des poteaux chemin de higué, sans succès à ce jour.

Séance levée à 22h35.

Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache